

FR3 Auvergne Rhône-Alpes

Dimanche en politique : quelle prise en charge pour les mineurs isolés étrangers ?



© Ph.Bette

Les mineurs étrangers sont toujours plus nombreux à solliciter l'aide de la métropole lyonnaise, où ils dorment dans la rue. La loi fait obligation de les prendre en charge, au nom de la protection de l'enfance. "Dimanche en politique" et Lise Riger abordent ce sujet d'une grande acuité

Par Philippe Bette Publié le 10/11/2017 à 18:11 Mis à jour le 10/11/2017 à 18:59

Il s'appelle Drahmane. Il a 14 ans et il est originaire du Mali. Cet orphelin de père a fui son pays sans avertir sa maman à cause de la faim et de la misère. Il explique dans un français à peine compréhensible son long périple pour arriver jusqu'à Lyon. L'Algérie, où on lui a donné du travail sans le nourrir, ni le payer. Il raconte la suite de son périple en Libye pour finalement traverser la Méditerranée sur un bateau de passeurs et puis son débarquement en Italie trois jours plus tard, comme tant d'autres ..

.A Lyon, avec ces mineurs étrangers qui dorment dehors

Le voilà aujourd'hui à Lyon, au milieu de ses congénères, dormant dans la rue, attendant qu'on veuille bien se pencher sur son sort. Les mineurs isolés étrangers comme lui sont de plus en plus nombreux à réclamer une aide de la France : 13 000 ont été pris en charge en 2016 et ils sont le double cette année (entre 23 et 25000).

https://youtu.be/eaq821_5SSM

La métropole de Lyon est particulièrement confrontée au problème puisque c'est elle qui est en charge de la protection de l'enfance. A ce titre, la loi lui fait obligation de s'occuper de tous

ces jeunes et de leur apporter assistance. Et ce alors qu'elle ne dispose pas des infrastructures nécessaires pour les accueillir en nombre et en toute sécurité.

[Evacuation des jeunes migrants installés sur une esplanade de Lyon Part-Dieu](#)

C'est que l'instruction de leur dossier pose aussi souvent problème. Ils n'ont pour la plupart aucun papier d'identité et leur état civil est sujet à caution. Certains de ces "mineurs" isolés mentent sur leur âge. Ils sont en fait majeurs et réclament une assistance à laquelle ils n'ont pas droit. La difficulté pour l'administration est donc de déterminer leur âge réel pour vérifier qu'ils sont bien éligibles à une aide. Les délais d'instruction s'allongent en même temps que la liste des jeunes migrants.

Une suspicion déplacée ?

Les associations qui accompagnent ces mineurs isolés dans leurs démarches administratives en France reprochent aux autorités cette suspicion autour de leur âge. Michèle François, présidente du collectif jeunes pour le "Réseau éducation sans frontière" (RESF Rhône) estime par ailleurs que la métropole de Lyon a durci sa politique d'accueil et ne se donne pas les moyens de traiter tous les cas en souffrance. Hervé Diaïté, directeur de la protection de l'enfance à Lyon, se défend de toute velléité d'évitement mais il constate une augmentation du nombre de cas à traiter de + 30% chaque mois...

<https://youtu.be/zTZRBU5F9SE>

Maître Sandrine Rodrigues, du barreau de Lyon, qui défend les dossiers de nombreux mineurs isolés, souligne les dangers auxquels ils sont soumis à leur arrivée en France, dès lors que la prise en charge ne se fait pas dans les règles. Outre le traumatisme du déracinement, ils deviennent très vulnérables, faute d'une prise en charge adaptée.

https://youtu.be/ZKIF8vuUQ_A

Si vous voulez voir l'émission dans son intégralité, c'est à 11h30 dimanche sur l'antenne de France 3 Rhône-Alpes ou c'est ici :

<https://www.facebook.com/france3rhonealpes/videos/1633858893318836/>